



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fondation Notre-Dame

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée des Bernardins

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création de la Fondation abritée des Bernardins, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée des Bernardins au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris-La Défense, le 11 juin 2024



Jérôme EUSTACHE

Associé

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	14 984		14 984	52 448
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 540	10 621	2 919	5 778
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	13 540	10 621	2 919	5 778
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	2 186 889	1 353 334	833 555	814 222
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	470 027	45 201	424 826	381 450
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	466 361	45 201	421 160	377 347
<i>Obligations</i>	272 034	31 267	240 766	199 539
<i>Actions</i>	132 839	10 614	122 225	120 853
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	61 488	3 320	58 168	56 956
Obligations, intérêts courus à recevoir	3 666		3 666	4 103
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 670 456	1 409 155	1 261 301	1 201 451
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	1 512 695		1 512 695	1 635 558
Créances clients, usagers et comptes rattachés	114 138		114 138	89 013
Créances reçues par legs ou donations	1 232 989		1 232 989	1 382 989
Autres	165 568		165 568	163 556
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 910 394	152 048	3 758 345	6 801 356
Valeurs Mobilières de Placement	3 910 394	152 048	3 758 345	6 801 356
<i>Obligations</i>	248 362		248 362	295 666
<i>Actions</i>	670 725	152 048	518 677	372 471
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	2 991 307		2 991 307	6 133 219
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	2 412 316		2 412 316	888 457
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 453		1 453	1 350
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 836 858	152 048	7 684 810	9 326 721
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 522 298	1 561 204	8 961 094	10 580 620

FONDATION DES BERNARDINS

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
COMPTES DE LIAISON	56 101	62 710
Fonds propres	319 348	319 348
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise	19 348	19 348
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	19 348	19 348
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	871 900	2 528 797
Excédent ou déficit de l'exercice	(377 754)	(1 656 897)
SITUATION NETTE (Sous-Total)	813 494	1 191 248
Fonds propres consommables	180 652	180 652
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	994 146	1 371 900
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 068 211	2 198 878
Fonds dédiés	5 534 059	6 574 734
TOTAL II	7 602 270	8 773 612
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	59 177	61 599
TOTAL III	59 177	61 599
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	64 610	62 217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 914	144 366
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	152 210	101 408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 665	2 807
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	249 399	310 798
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 961 094	10 580 620

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	3 868 342	2 854 029
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	3 868 342	2 854 029
<i>Dons manuels non affectés</i>	2 728 562	2 080 156
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>	600 500	449 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	539 191	324 818
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>	89	56
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 422	926
Utilisation des fonds dédiés	1 040 675	25 006
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 911 439	2 879 961
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	423 533	481 996
Aides financières (projets engagés)	4 675 226	3 530 000
Impôts, taxes et versements assimilés	60 871	50 901
Salaires et traitements	197 368	116 381
Charges sociales	77 428	46 419
Charges communes aux fondations abritées	80 200	62 445
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 859	2 205
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		157 302
Autres charges	26 768	26 350
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 544 252	4 473 999
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(632 813)	(1 594 038)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	36 700	69 776
Autres intérêts et produits assimilés	68 521	28 727
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	151 495	986
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	9 852	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	266 568	99 489
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 276	155 514
Intérêts et charges assimilées	53	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	16 637	94
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	26 967	155 608
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	239 601	(56 119)
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(393 212)	(1 650 157)

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 475	1 706
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	15 475	1 706
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	8 446
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	17	8 446
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	15 458	(6 740)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 193 482	2 981 156
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 571 236	4 638 053
EXCEDENT OU DEFICIT	(377 754)	(1 656 897)

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature	12 961	97 558
Bénévolat	108 339	157 084
TOTAL RESSOURCES	121 300	254 642
EMPLOIS		
Secours en nature		89 062
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 332	8 496
Prestations en nature	11 629	
Personnel bénévole	108 339	157 084
TOTAL EMPLOIS	121 300	254 642

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 150 295	4 150 295	2 955 225	2 955 225
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	3 868 252	3 868 252	2 853 974	2 853 974
- Dons manuels non affectés	2 728 562	2 728 562	2 080 156	2 080 156
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	539 191	539 191	324 818	324 818
- Mécénat	600 500	600 500	449 000	449 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	282 043	282 043	101 251	101 251
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 422	2 422	926	926
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 040 675	1 040 675	25 006	25 006
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	5 193 392	5 193 392	2 981 156	2 981 156
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	4 675 226	4 675 226	3 530 000	3 530 000
1.1 Réalisées en France	4 675 226	4 675 226	3 530 000	3 530 000
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 675 226	4 675 226	3 530 000	3 530 000
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	661 308	661 308	576 137	576 137
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	661 308	661 308	576 137	576 137
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	234 613	234 613	374 614	374 614
3.1 Frais de gestion	80 200	80 200	62 445	62 445
3.2 Frais de gestion immobilière	127 446	127 446	156 561	156 561
3.3 Charges financières	26 967	26 967	155 608	155 608
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			157 302	157 302
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	5 571 146	5 571 146	4 638 053	4 638 053
EXCEDENT OU DEFICIT	(377 754)	(377 754)	(1 656 897)	(1 656 897)

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	121 300	121 300	254 642	254 642
Bénévolat	108 339	108 339	157 084	157 084
Prestations en nature	12 961	12 961	97 558	97 558
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	121 300	121 300	254 642	254 642
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	94 462	94 462	148 776	148 776
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	26 838	26 838	105 866	105 866
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	121 300	121 300	254 642	254 642

FONDATION DES BERNARDINS

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	4 675 226	3 530 000	1 - Ressources liées à la générosité du public	4 150 295	2 955 225
Réalisées en France	4 675 226	3 530 000	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement			Dons manuels non affectés	2 728 562	2 080 156
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4 675 226	3 530 000	Dons manuels affectés		
- Accompagnement des projets			Legs, donations et assurances-vie	539 191	324 818
Réalisées à l'étranger			Mécénats	600 500	449 000
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	282 043	101 251
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	661 308	576 137			
- Frais d'appel à la générosité du public	661 308	576 137			
- Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	234 613	374 614			
- Frais de gestion	80 200	62 445			
- Frais de gestion immobilière	127 446	156 561			
- Charges financières	26 967	155 608			
TOTAL DES EMPLOIS	5 571 146	4 480 751	TOTAL DES RESSOURCES	4 150 295	2 955 225
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations	2 422	926
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		157 302	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 040 675	25 006
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	377 754	1 656 897
TOTAL	5 571 146	4 638 053	TOTAL	5 571 146	4 638 053
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	871 900	2 528 797
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(377 754)	(1 656 897)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	494 146	871 900

FONDATION DES BERNARDINS

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	121 300	254 642
Réalisées en France			Bénévolat	108 339	157 084
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	12 961	97 558
Dons en nature					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	94 462	148 776			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	26 838	105 866			
TOTAL	121 300	254 642	TOTAL	121 300	254 642

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	6 574 734	6 442 439
(-) utilisation	1 040 675	25 006
(+) report		157 302
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	5 534 059	6 574 734

FONDATION DES BERNARDINS

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2023	31/12/2022
Produits	619 857	324 818
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	408 524	324 818
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 667	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	180 667	
Charges	80 667	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 667	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	50 000	
SOLDE	539 191	324 818



FONDATION DES
BERNARDINS

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION NOTRE DAME

2023

ANNEXE

FONDATION DES BERNARDINS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

ANNEXES

1.	ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1	OBJET	4
1.2	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2023	4
1.3	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
2.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1	CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1	<i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	6
2.2.2	<i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau</i>	7
2.2.3	<i>Traitement des legs et donations</i>	7
2.2.4	<i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	9
2.2.5	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	9
2.2.6	<i>Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement</i>	9
2.3	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	9
3.	COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	10
3.1	NOTES SUR L'ACTIF	10
3.1.1	<i>Immobilisations incorporelles & corporelles</i>	10
3.1.2	<i>Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements</i>	11
3.1.3	<i>Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés</i>	12
3.1.4	<i>Disponibilités</i>	12
3.1.5	<i>Créances</i>	12
3.1.6	<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	13
3.1.7	<i>Produits à recevoir</i>	13
3.1.8	<i>Charges constatées d'avance</i>	13
3.2	NOTES SUR LE PASSIF	14
3.2.1	<i>Fonds associatifs</i>	14
3.2.2	<i>Congés payés et Compte Epargne temps</i>	14
3.2.3	<i>Indemnités pour départ à la retraite</i>	14
3.2.4	<i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques.....</i>	14
3.2.5	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donation</i>	16
3.2.6	<i>Provisions pour charges.....</i>	16
3.2.7	<i>Dépréciation sur legs des biens reçus.....</i>	16
3.2.8	<i>Etats des échéances des dettes</i>	16
3.2.9	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</i>	17
3.2.10	<i>Charges à payer</i>	17
4.	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	18
4.1	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCE-VIE	18
4.2	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES.....	18
4.3	PROJETS SOUTENUS	18
5.	COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	19
5.1	PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	19

5.1.1	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)</i>	19
5.1.2	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)</i>	19
5.1.3	<i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3)</i>	19
5.1.4	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs</i>	19
5.1.5	<i>Contributions volontaires en nature (CER)</i>	19
5.1.6	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)</i>	20
5.2	EMPLOIS	20
5.2.1	<i>Contenu des missions sociales</i>	20
5.2.2	<i>Frais de recherche de fonds</i>	20
5.2.3	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	20
5.2.4	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	20
6.	AUTRES INFORMATIONS	21
6.1	LOCAUX	21
6.2	EFFECTIFS	21
6.3	CONTRIBUTION DES BENEVOLES	21
6.4	HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22
6.5	ENGAGEMENTS HORS BILAN	22
6.5.1	<i>Engagements donnés</i>	22
6.5.2	<i>Engagements reçus</i>	23

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1 Objet

La FONDATION DES BERNARDINS a pour objet de soutenir :

- La rénovation et l'entretien du bâtiment dit Collège des Bernardins, monument historique, ses équipements ;
- Ainsi que son fonctionnement dans les différentes activités de recherche et de documentation sur des sujets de société, d'expositions artistiques (expositions d'arts, musique, cinéma etc.), de colloques, de communication et de formation, et dans tous les autres investissements et activités d'intérêt général à caractère non lucratif contribuant à la mission et au rayonnement en France et à l'étranger du Collège des Bernardins.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2023

- La FONDATION DES BERNARDINS a quasiment retrouvé en 2023 le niveau de collecte de 2021, à 3,9 M€ (versus 4 M€ en 2022) après une année 2022 particulièrement difficile à 2,9 M€ (versus 4 M€ en 2022). Toutes les ressources ont progressé, principalement auprès des particuliers (2,3 M€ versus 1,8 M€ en 2022), puis des entreprises (600 K€ versus 449 K€) et à travers la réception de legs et de deux donations temporaires d'usufruit (539 K€ versus 325 K€ en 2022) ou ses produits financiers (267 K€ versus 99 K€ en 2022).
Les charges d'appel public à la générosité ont augmenté, soit 661 K€ versus 576 K€ en 2022, principalement liées aux charges salariales.
- La Fondation a décidé d'apporter un soutien exceptionnel au Collège des Bernardins (4,7 M€ versus 3,53 M€ en 2022), tant pour les activités culturelles, que la diffusion des cours publics de l'Ecole Cathédrale et le déploiement du projet associatif Prixm-Bernardins. Elle a fait pour cela appel à ses fonds dédiés à hauteur de 1 041 K€.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION DES BERNARDINS sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION DES BERNARDINS est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION DES BERNARDINS correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION DES BERNARDINS comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1 Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- La dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds longs avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des lignes

d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

2.2.2 Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION DES BERNARDINS sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3 Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.5).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs et donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4 Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.2.6 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Depuis 2006, les obligations à long terme, ont été reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION DES BERNARDINS ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 4.1.2)

2.3 Zoom spécifique sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1 Notes sur l'Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 540				13 540
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 167 556	50 000		30 667	2 186 889
TOTAL	2 181 096 €	50 000 €		30 667 €	2 200 429 €

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Matériel de bureau informatique, mobilier	7 761	2 859		10 621
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 353 334			1 353 334
TOTAL	1 361 095 €	2 859 €		1 363 955 €

3.1.2 Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision et Amortissement	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	228 206	72 134	28 307	272 034	31 267	240 766
Actions	136 819	242	4 223	132 839	10 614	122 225
Autres (OPCVM, etc.)	59 446	2 699	657	61 488	3 320	58 168
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 103	7 769	8 206	3 666		3 666
	428 574 €	82 845 €	41 393 €	470 027 €	45 201 €	424 825 €

La Fondation des Bernardins a opté à sa création en 2009, pour un système de mutualisation des dotations. En 2021, il a été décidé que sa part de dotation consommable (181 K€) serait gérée dans le cadre de la mutualisation des dotations au même titre que sa part de dotation pérenne (319 K€), soit une dotation totale de 500 K€.

Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Amortissements et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	295 666	254	47 558	248 362		248 362
Actions	667 212	47 721	44 208	670 725	152 048	518 677
Autres (OPCVM, etc.)	6 133 219	125 149	3 267 061	2 991 307		2 991 307
TOTAL	7 096 097 €	173 124 €	3 358 827 €	3 910 394 €	152 048 €	3 758 345 €

La trésorerie de la Fondation des Bernardins provient pour partie de la collecte, auprès des donateurs, reversée au collège des Bernardins mais aussi de libéralités, dont un legs conséquent reçu pour partie en 2019 de 5,66 M€. Cette somme, ayant vocation à financer à moyen terme des projets d'investissement du collège des Bernardins a été partiellement investie au cours de l'année 2019 et partiellement utilisée depuis, notamment pour les projets digitaux du Collège. Ces placements s'ajoutent à des titres également reçus en dons et conservés par la fondation. Par exemple, la Fondation des Bernardins a reçu en 2020 une donation d'un contrat de capitalisation dont le prix de revient est 197,5 K€, avec comme support un produit structurés indexé sur l'Euro Stoxx 600, échéance finale du 24 juin 2027. Le portefeuille de la FONDATION DES BERNARDINS est ainsi constitué d'un portefeuille d'actions, d'un portefeuille obligataire de parts dans la SICAV porteurs d'Espérance (1,7 M€),

de parts dans des SCPI et des parts dans un fonds d'infrastructure. Un contrat d'assurance-vie a été cédé en 2023 pour financer les projets du Collège des Bernardins.

3.1.3 Donations temporaires d'usufruit & biens reçus par legs et donations destinés à être cédés

Comme le permet les nouvelles normes comptables, les donations temporaires d'usufruit antérieures à 2020, restent enregistrées en engagements hors bilan. La FONDATION DES BERNARDINS a un legs en cours de réalisation ainsi que deux donations.

	Nature de l'actif	Date de la signature	Valorisation de l'actif
Bernardins	Actif immobilisé	16/09/2016	136 889
Bernardins	Actif immobilisé	28/11/2017	2 000 000
Bernardins	Actif immobilisé	19/12/2023	50 000
TOTAL			2 186 889€

3.1.4 Disponibilités

	31/12/2023	31/12/2022
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	2 412 316 €	888 457 €

La trésorerie qui représente plus de 2 365 K€ (hors Intérêts courus non échus) est placée principalement sur des comptes sur livret.

3.1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. En dehors des legs et donations à recevoir, l'essentiel des créances proviennent des dons de fin d'année non encore encaissés au 31/12/2023. Ceux-ci ont été encaissés dans les premiers jours de janvier 2024.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	114 138	114 138	
Personnel et comptes rattachés			
Créances reçues des legs et donations	1 232 989	1 232 989	
Débiteurs divers	165 568	165 568	
Charges constatées d'avance	1 453	1 453	
TOTAL	1 514 148 €	1 514 148 €	

3.1.6 Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	114 138		114 138	89 013
Créances reçues des legs et donations	1 232 989		1 232 989	1 382 989
Autres créances	165 568		165 568	163 556
TOTAL	1 512 695 €		1 512 695 €	1 635 558 €

3.1.7 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits à recevoir		2 337
TOTAL		2 337 €

3.1.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 453 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	1 453€	1 350€
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

3.2 Notes sur le Passif

3.2.1 Fonds associatifs

	2023			2022
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation de la dotation comptable	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du résultat
Dotation initiale	300 000		300 000	300 000
<i>Dotations complémentaires</i>	19 348		19 348	19 348
<i>Dotations consommables</i>	180 652		180 652	180 652
Total fonds associatif	500 000 €		500 000 €	500 000 €

Il n'y a pas eu de renforcement de la dotation en 2023.

3.2.2 Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période, pour un montant total de 14 275 € charges sociales incluses pour le personnel dédié à la FONDATION DES BERNARDINS.

La provision correspondant au CET est basée sur un calcul maximal de six jours épargnés par salarié. Il n'y a plus de charges de CET en 2023.

3.2.3 Indemnités pour départ à la retraite

Il n'y a plus de provision spécifique à la suite du départ du salarié concerné en retraite en 2019. Les provisions sont désormais calculées dans les comptes de la Fondation abritante.

3.2.4 Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le

résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION DES BERNARDINS dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2023	871 900
Résultat 2023	-377 754
Report à nouveau au 31/12/2023	494 146

Fonds dédiés spécifiques :

Le fonds des Bâisseurs est destiné à financer la pérennité du bâtiment du Collège des Bernardins. 150 K€ ont été apportés par des mécènes et 487 550 € ont été dépensés pour moitié pour les projets liés à la numérisation du Collège et pour moitié pour le déploiement du projet Prixm-Bernardins.

Un fonds dédié spécifique a été créé en 2019 afin de suivre l'affectation des fonds d'un legs exceptionnel, le legs S. Il a été utilisé à hauteur de 768 K€.

Le fonds Prixm-Bernardins, crée en 2021, est dédié au financement notamment de sa newsletter hebdomadaire. Il a obtenu 230 K€ de ressources au titre 2023 et a versé 315 K€ de soutiens. Le fonds dédié n'est plus que de 46 K€ au 31 décembre, correspondant à la collecte de fin d'année.

Variation des fonds dédiés 2023

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Utilisations		Produits	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés ([1])
Ressources liées à la générosité du public						
Fonds des Bâisseurs	1 034 258	487 550		150 000	696 708	
Fonds projet Prixm	131 143	315 225		230 100	46 018	
Fonds du legs S.	5 409 333	768 000		150 000	4 791 333	
	6 574 734 €	1 570 775 €		530 100 €	5 534 059 €	

3.2.5 Fonds reportés liés aux legs ou donation

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2022	Dotations	Reprise	Au 31/12/2023
Provision de variation des fonds reportés	2 198 878	50 000	180 667	2 068 211
TOTAL	2 198 878€	50 000 €	180 667 €	2 068 211€

3.2.6 Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provision pour charges sur legs	61 599		2 422	59 177
Total	61 599 €		2 422	59 177 €

3.2.7 Dépréciation sur legs des biens reçus

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Dépréciation sur biens reçus	1 353 334			1 353 334
TOTAL	1 353 334 €			1 353 334 €

3.2.8 Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut			
	Au 31/12/2023	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 914	30 914		
Personnel et comptes rattachés	152 210	152 210		
Dettes financières diverses	64 610	64 610		
Dettes des legs ou donations				
Autres dettes	1 665	1 665		
TOTAL	249 399 €	249 399 €		

3.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	8 143	85 864
Fournisseurs factures non parvenues	22 771	58 501
Valeurs nettes comptables	30 914€	144 366€

3.2.10 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 914	144 366
Dettes fiscales et sociales	152 210	101 408
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses	64 610	62 217
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	1 665	2 807
DETTES	249 399 €	310 798 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Legs, donations et assurance-vie

	Montants
Produits	619 858
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	408 524
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 667
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	180 667
Charges	80 667
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 667
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	50 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE	539 191 €

539 191 € de legs et donations figurent en 2023 au compte de résultat de la Fondation des Bernardins.

4.2 Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2023 pour la FONDATION DES BERNARDINS à 80 200 €.

4.3 Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	5	4 675 226 €
Total des missions sociales Fondation	5	4 675 226 €



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1 Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1 Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2 Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3 Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4 Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.4.

5.1.5 Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6 Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2 Emplois

5.2.1 Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la FONDATION DES BERNARDINS a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2 Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3 Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4 Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Locaux

La FONDATION DES BERNARDINS est installée dans des locaux loués 31, rue de Poissy, en face du Collège des Bernardins.

6.2 Effectifs

Les effectifs de la FONDATION DES BERNARDINS sont les suivants :

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadres	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2022	6	2,56	1	0,67	7	3,22
2023	4	2,83	1	0,29	5	3,13

6.3 Contribution des bénévoles

Les membres du Comité exécutif de la FONDATION DES BERNARDINS, comme les membres du Comité de parrainage, exercent leurs mandats à titre bénévole.

La FONDATION DES BERNARDINS est dotée d'un comité de développement, composé d'une trentaine de bénévoles, qui se réunit toutes les semaines et qui œuvre par thématique de recherche de fonds (particuliers, entreprises, etc.). Soit en Equivalent Temps Plein, près de 1,76 ETP en 2023.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Total	Total ETP	VALORISATION
2022	45	2,16	157 084 €
2023	42	1,76	108 339 €

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	121 300	254 642
Réalisées en France			Bénévolat	108339	157 084
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	12 961	97 558
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	94 462	148 776			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	26 838	105 866			
TOTAL	121 300 €	254 642 €	TOTAL	121 300 €	254 642 €
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice				6 574 734	6 442 439
(-) utilisation				1 040 675	25 006
(+) report					157 302
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				5 534 059	6 574 734

6.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	344 928 €	344 928 €		

Les engagements donnés concernent pour partie les projets à financer et pour partie des placements dans un fonds d'infrastructure dont les appels de fonds s'échelonnent sur plusieurs mois.

6.5.2 Engagements reçus

Engagements reçus	Total	2023	2023 et suivantes
Donations temporaires d'usufruit	268 333 €	230 000 €	38 333 €
Total	268 333 €	230 000 €	38 333 €

Les engagements reçus concernent la donation temporaire d'usufruit qui expire en février 2025.

